

Conditions Générales de Prestations de Services :

Article 1 : Dispositions Générales

Les présentes Conditions Générales de prestations de services, ci-après dénommée CGPS, constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre KCConsult', ci-après dénommé "le Prestataire" et ses clients dans le cadre des prestations de services. À défaut de contrat spécifique conclu entre le prestataire et son client, les prestations effectuées sont soumises aux CGPS décrites ci-après. Toute commande passée ainsi que tout contrat conclu avec KCConsult' impliquent l'adhésion pleine, entière et sans réserve du client à ces CGPS. Le fait que le prestataire ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

L'acceptation sans restriction des présentes Conditions Générales prévalent sur les conditions générales du Client. Toutes clauses contraires aux présentes, prescrites par le Client, ne pourront engager KCConsult' que pour autant qu'elles aient été formellement acceptées par KCConsult'.

Article 2 : Nature des Prestations

KCConsult' propose aux Entreprises et aux Particuliers des missions d'accompagnement, de conseil, de formation et de coaching dans le domaine des Ressources Humaines. KCConsult' intervient également comme formateur ou consultant pour le compte de tiers (organismes de formation, ...)

Article 3 : Devis et Commande

Le prestataire intervient sur demande expresse du client. Un devis gratuit, un contrat ou une convention sera réalisé pour toute prestation.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le client devra retourner le devis et éventuellement les annexes associées sans aucune modification par courrier électronique comprenant le document précité numérisé, dûment signé, daté avec la mention "Bon pour accord" de la personne légalement responsable ainsi que le cachet de l'Entreprise.

La commande ne sera validée qu'après renvoi du devis, contrat ou convention, accepté et signé, et du règlement d'acompte. À défaut de réception de l'accord du client et /ou de l'acompte, ou bien à compter de la date d'expiration du devis, la proposition de devis est considérée comme annulée et le prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

La validation de la commande implique l'adhésion pleine, entière et sans réserve du client aux présentes CGPS.

Article 4 : Prix

Les prix des prestations sont ceux détaillés dans les devis, contrats ou conventions, acceptés par le client. Ils sont exprimés en euros et non soumis à la TVA conformément à l'Article 293B du Code Général des Impôts.

Les prix peuvent être calculés au forfait, à l'heure ou à la journée.

Il est convenu entre les parties que le règlement par le client de la totalité des honoraires du prestataire vaut réception et acceptation définitive des prestations.

Article 5 : Rabais et Ristournes

Les prix proposés comprennent les rabais et ristournes que le prestataire serait amené à octroyer.

Article 6 : Modalités de Paiement

Sauf disposition spécifique, les factures sont payables à réception de facture, minorées de l'acompte le cas échéant. Le paiement s'effectue par chèque, virement bancaire ou carte bancaire. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Lors de l'acceptation du devis, et si le devis stipule le paiement d'un acompte, le début des prestations interviendra après encaissement de ce montant. Le solde sera facturé à l'issue de la prestation.

Article 7 : Retard de Paiement

Tout retard ou défaut de paiement entraînera de plein droit :

- L'exigibilité immédiate de toute somme restant due
- Le calcul et le paiement d'une pénalité de retard sous forme d'intérêts à un taux équivalent à trois fois le taux d'intérêt légal (en vigueur au jour de la facturation des prestations). Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture, jusqu'à son paiement total, sans qu'aucun rappel ou mise en demeure préalable ne soient nécessaires.
- Le droit pour le prestataire de suspendre l'exécution de la prestation en cours et de surseoir à toute nouvelle commande.

Depuis le 1er janvier 2013, une indemnité de recouvrement de 40 € pourra être perçue par les créanciers en cas de retard de paiement sur chaque facture en application des articles L441-3 et L441-6 du Code du Commerce.

Article 8 : Résiliation

Chaque partie se réserve la possibilité de résilier à tout moment le contrat ou convention en cas de non-respect par l'autre partie de l'une quelconque de ses obligations au titre du contrat ou convention et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. Le contrat ou convention prendra fin, à cet effet, dix jours ouvrés après l'envoi par la partie requérante d'une lettre recommandée avec Accusé de Réception mentionnant le motif de la résiliation, sous réserve que l'autre partie n'ait pas, dans la période de dix jours, remédié à la situation. En cas d'incapacité ou d'impossibilité d'y remédier dans le délai susmentionné, la Partie requérante sera habilitée à résilier le contrat ou convention immédiatement.

Dans l'hypothèse où un jugement déclaratif de Redressement ou de Liquidation Judiciaire serait prononcé à l'endroit du client, celui-ci s'engage à en informer sans délai la société KCConsult'. Celle-ci pourra alors interroger par lettre recommandée l'Administrateur Judiciaire, le Représentant des Créanciers ou le Mandataire Liquidateur quant à la poursuite du contrat, étant entendu qu'à défaut de réponse précise sous quinzaine, le contrat ou convention sera rompu de plein droit sans qu'une réparation quelconque ne puisse être exigée par les parties.

En cas de résiliation du contrat :

- Le contrat de prestation de service cessera automatiquement à la date correspondante
- Le prestataire se trouve dégagé de ses obligations relatives à l'objet du présent contrat à la date de résiliation du contrat
- Le prestataire s'engage à restituer au client au plus tard dans les trente jours ouvrés qui suivent la résiliation du contrat, l'ensemble des documents ou informations remis par le client.

En cas de résiliation de l'accord par le client, seront dues par le client les sommes correspondant aux prestations réalisées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et non encore payées.

Article 9 : Force majeure

Aucune partie ne pourra être considérée comme défaillante dans l'exécution de ses obligations et voir sa responsabilité engagée, si et seulement si cette obligation est affectée, temporairement ou définitivement, d'une cause de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil. Dans les cinq jours ouvrés maximum de la survenance de cette cause, la partie défaillante s'engage à la notifier à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et à en apporter la preuve.

La partie défaillante fera tous ses efforts afin d'éliminer les causes du retard et reprendra l'exécution de ses obligations dès que le cas invoqué aura disparu. Toutefois si la cause de force majeure perdure au-delà d'un délai de quinze jours ouvrés à compter de la date de réception de la notification du cas de force majeure, chaque partie aura le droit de résilier l'accord, sans octroi de dommages et intérêts. Ladite résiliation prendra effet à la date de réception par l'autre partie de la lettre de résiliation adressée en recommandé avec accusé de réception.

Dans le cas où l'accord est résilié par le client pour cause de force majeure, le client doit verser au prestataire tous montants dus jusqu'à la date de résiliation.

Article 10 : Obligations et Confidentialité

Le prestataire s'engage à respecter la plus grande confidentialité concernant les informations fournies par le client, et désignées comme telles, ne divulguer aucune information sur les prestations de services réalisés pour ses clients et restituer tout document fourni par le client à la fin de la mission.

Ne seront pas considérées comme confidentielles les informations qui sont à la disposition du public et/ou qui doivent être divulguées afin d'effectuer les formalités de dépôt prescrites par la loi.

Les clauses du contrat ou convention signé entre les parties sont réputées confidentielles, et à ce titre ne peuvent être communiquées à des tiers non autorisés.

Article 11 : Responsabilité

Chacune des parties est responsable envers l'autre de tout manquement aux obligations mises à sa charge.

Le client s'engage à mettre à disposition du prestataire dans les délais convenus, l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne réalisation de la prestation ainsi qu'à la bonne compréhension des problèmes posés.

KCConsult' déclare être titulaire d'une assurance civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

La responsabilité du prestataire ne pourra pas être engagée pour :

- une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le client
- un retard occasionné par le client qui entraînerait l'impossibilité de respecter les délais convenus ou prescrits par la loi

La responsabilité du prestataire, si elle est prouvée, sera limitée au montant hors taxes n'excédant pas la moitié de la somme totale hors taxes, effectivement payée par le client pour le service fourni par le prestataire à la date de la réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 12 : Litiges

Les présentes CGPS et le contrat ou convention signé entre les parties sont régis par le droit français. À défaut de résolution amiable, tout différend persistant entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des CGPS et du contrat ou convention sera de la compétence des tribunaux de Saint-Malo (35).

Article 13 : Références

Le client autorise KCConsult' à mentionner le nom du client et son logo à titre de référence dans ses supports de communication (site internet, flyers, ...).